

RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME RÉUNION

(EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQO

**TENUE PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE ENTRE LE 24 AVRIL 2025 ET LE
25 AVRIL 2025**

- * 488X-CA-7498 concernant l'octroi d'un contrat pour le prolongement de conduites d'aqueduc et d'égout domestique pour desservir la résidence étudiante de l'Université du Québec en Outaouais

1

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.